



Compte rendu



Comité de Pilotage N°9 Schéma Directeur des déchets inertes 30 janvier 2025

Lieu

Siège du Syndicat Bil Ta Garbi- 7 rue Joseph Latxague - Bayonne - 10h à 12h30

Liste des présent.es :

- **Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées – AUDAP** - : Garcia Lancesseur Antonia ,
- **Bil Ta Garbi (BTG)** : Bisauta Martine (Présidente), Ibarra Michel (Vice-Président en charge des déchets Inertes), Arribère Daniel (Vice-Président en charge de la Valorisation Organique et à la Réduction de l'enfouissement et Vice-président en charge de l'environnement de la CCBG), Curutchet Maitena (Vice-Présidente en charge de l'Economie Circulaire et Conseillère Déléguée Économie sociale et solidaire - Économie circulaire à la CAPB), Carrere Dominique, Gérard Carine, Lartigue Magali, Lissalde Amaia,
- **Communauté d'Agglomération Pays Basque , Service Prévention, collecte et valorisation des déchets –(CAPB PCVD)** : Bussiron Yves (Vice-président Prévention, collecte et valorisation des déchets et Elu délégué à BTG),
- **Communauté d'Agglomération Pays Basque - Service Transition énergétique et écologique et Agglomération Citoyenne / TEE et AC - CAPB** : Colin Alexandra, Dulin Alexa,
- **Communauté d'Agglomération Pays Basque - Service Planification/ ADS - CAPB -** : Kabs Manon, Larquet Antoine,
- **Chambre d'Agriculture 64** : Bence Gaelle,
- **Collectif des Associations de Défense de l'Environnement du Pays basque et du sud des Landes (CADE)** : Bollet Jean-Pierre, Peyre Marie-Pierre,
- **Cellule Economique Régionale de la Construction Nouvelle Aquitaine (CERC)** : Gory Alicia, Lamari Kéliam,
- **Département 64** : Paille-Barrère Christian,
- **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Agriculture et du Logement Nouvelle Aquitaine (DREAL NA)** : Mathieu Mary-Anne,
- **Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG)** : Iriart Patxi,
- **Fédération Française du Bâtiment et des Travaux Publics (FFBTP)** : Behoteguy Lionel,
- **Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE)** : Condom Jean
- **Odeys** : Oxandabaratx Argia,

- **SAFER** : Ramiro Sancho (Conseiller Foncier),
- **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Pays Basque - Seignanx** : Aimé Thierry, Jasnot Pierre-Emmanuel,
- **SEPANSO** : Lassus Marc,
- **Sous-Préfecture** : Malatrey Hélène (Secrétaire Générale), Biscaïchipy Corinne,
- **Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux (UNICEM)** : Bertero Jean-Pierre, Mounet Jean-Pierre.

Points d'étapes du Schéma Directeur des Déchets inertes

Martine Bisauta (Présidente de Bil Ta Garbi) remercie les participant-e-s pour leur présence, excuse l'absence de Monsieur le Sous-Préfet et propose de débiter la réunion.

L'objectif de celle-ci est de réaliser un point d'avancement sur l'ensemble du Schéma Directeur et du travail effectué sur les 3 axes qui le composent : commande publique responsable, prévention / écoconception et gestion des déchets inertes.

Elle cède la parole à *Carine Gérard et Magali Lartigue (services du Syndicat)* pour une présentation des deux premiers axes de travail.

○ **Axes 1 et 2 : Commande Publique et Réduction des déchets**

Concernant l'axe 1 sur la commande publique, la mise en pratique réalisée par le Syndicat dans le cadre de l'extension en cours du bâtiment administratif a été présentée. Dans le cadre de ces travaux, il est rappelé que Bil Ta Garbi a été lauréat d'un appel à projet de l'éco-organisme Ecominero.

✓ **Projet Nexterre**

Le projet Nexterre portant sur la valorisation des terres excavées, et s'inscrivant dans l'axe 2 du Schéma Directeur est présenté par *Thomas Garnesson, chef de projets à Nobatek-Inef4* (cf. document de présentation annexé).

Martine Bisauta remercie le travail effectué et souligne l'intérêt de ce projet. Elle propose à l'assemblée de poser des questions ou de s'exprimer sur les axes présentés.

Jean-Pierre Bollet (CADE) demande si, dans le cadre de l'extension du bâtiment administratif, la déconstruction de l'ancienne ferme sur le site de Canopia a entraîné un surcoût et de quel ordre.

Carine Gérard lui indique qu'en effet, comparé à une démolition, le choix de la déconstruction a entraîné un surcoût, elle n'a pas les données dans l'immédiat mais les informations concernant celui-ci seront envoyées ultérieurement.

Maitena Curutchet (BTG-CAPB) interroge Thomas Garnesson sur le pourcentage de terres réemployables lors d'un chantier, et sur le travail effectué concernant le développement de la filière « Terre » et ses artisans.

Thomas Garnesson indique que toute la terre n'est pas utilisable mais qu'une bonne partie possède la bonne proportion d'argile. Actuellement une comparaison est effectuée avec la base de données du partenaire géotechnique, pour mesurer les quantités de terres utilisables. Le projet Nexterre a défini des critères sécuritaires et vu l'importance du gisement, cela permet une sélection des terres les mieux adaptées aux projets. Il valide que la filière est encore actuellement peu développée. Pourtant la construction en terre crue se massifie. La production d'une terre à construire participera à ce développement. Il pourrait être envisagé un temps de formation des artisans, dans un second temps.

Dominique Carrère (directeur de BTG) revient sur l'ambition de diffusion de ces pratiques constructives auprès des entreprises et demande si une démarche auprès des professionnels a été effectuée.

Thomas Garnesson précise que c'est la démarche menée avec le groupe « Utilisateurs » du projet mais que ceux-ci restent en attente d'un modèle économique tenable.

Lionel Behoteguy (FFBTP) demande si la sélection est faite selon la classification GTR (qui classe les sols en différentes familles). Il précise que les étapes de traitement dont le pré-criblage des terres peuvent réduire le potentiel d'usage.

Thomas Garnesson valide cette remarque. Il indique que d'autres paramètres géotechniques sont aussi examinés pour disposer d'une terre bien proportionnée ce qui permet d'éviter le besoin en criblage. Il insiste sur la sélection à la base de bonnes terres pour éviter des étapes supplémentaires de mise en œuvre.

Lionel Behoteguy questionne sur les DTU et l'intégration sur des modèles constructifs notamment concernant la responsabilité décennale.

Thomas Garnesson répond qu'en effet l'usage de la terre crue est considéré comme une technique non courante et est donc difficilement assurable aujourd'hui. Pour autant, il y a actuellement un travail au niveau national qui permettra de développer un référentiel assurant une reconnaissance de la pratique. Il existe également des guides de bonnes pratiques pour accompagner la mise en œuvre.

Martine Bisauta revient sur le travail conséquent porté par les équipes de Bil Ta Garbi et sur le lien avec le Secrétariat général de l'agglomération Pays Basque qui permet aux agent·e·s de travailler ensemble. Elle précise que plusieurs élu·e·s ont une « double responsabilité » au sein des deux institutions comme Maitena Curutchet sur l'économie circulaire, et que cette proximité des échanges permet de faire avancer les sujets qui, comme le projet Nexterre, peuvent démarrer au stade de la recherche. Elle souligne l'importance du relais des Services de l'Etat pour effectuer un travail en commun avec une prise en compte raisonnable, raisonnée et rassurante des problématiques rencontrées par les différents acteurs. Elle revient sur les avancées de l'économie circulaire. En effet, Bil Ta Garbi est labellisé « Economie Circulaire », l'agglomération Pays Basque est labellisée « Air, Climat, Energie » et porte le SPASER qui représente un atout majeur pour faire avancer les choses. L'agglomération Pays Basque va prochainement beaucoup communiquer sur le SPASER car l'exigence de la commande publique amènera les professionnels à aller plus loin. Elle souligne que même si changer les

habitudes n'est pas facile, des gens ont envie de faire. Elle précise que le Secrétariat général sera un appui technique aux communes concernant leurs marchés publics. Enfin elle éclaire sur les initiatives portées par les associations dont le territoire est riche ; Patxa'Ma dans notre thématique mais aussi de nombreuses autres dans différents domaines dont l'énergie. Elle précise que le rôle des structures ayant la compétence, comme ici Bil Ta Garbi, est de les accompagner. Cela donne de la force à nos actions communes.

Antonia Garcia Lancesseur (Audap) demande si les outils développés par la CAPB tels que « Boite à outils Voirie », « Boite à outils Bâtiment » et « Feuille de route » pour accompagner le montage de marchés dans les services, seront diffusables.

Magali Lartigue répond que ces outils ont été créés dans le cadre de l'accompagnement CAPB-Bil Ta Garbi-3AR et qu'ils sont pour le moment réservés pour un usage interne de la CAPB, qui en est propriétaire.

Yves Bussiron demande si les terres auront un usage en voirie.

Thomas Garnesson indique que dans le cadre du projet Nexterre, il n'est pas prévu un usage en voirie. Il précise que le projet ne développe pas d'outils et que la préparation des terres s'effectue avec les outils déjà existants sur une plateforme de valorisation, pour limiter les investissements.

Lionel Behoteguy revient sur la teneur en eau des terres, paramètre déterminant pour la re utilisation des terres, qui est une réelle difficulté sur un territoire avec une forte pluviométrie. Il indique qu'il y a une différence entre les critères étudiés en laboratoire et la réalité du terrain.

Thomas Garnesson indique qu'un espace couvert et un brassage des terres permettent de limiter la teneur en eau. Il précise que les campagnes seraient préférentiellement à effectuer durant la période estivale et que la mise sous conditionnement permettrait une vente à l'année.

Magali Lartigue précise qu'il ne s'agit pas que d'une étude en laboratoire mais qu'il y a bien une prise en compte de la réalité des contraintes. Un travail d'approche est mené avec l'entreprise Goyhetche à Bidart qui a déjà effectué une première campagne. De plus, en fin d'étude, un protocole de mise en œuvre sur les plateformes sera rédigé avec des précisions notamment sur les outils nécessaires (préau ou autre).

Daniel Arribère demande si le projet va jusqu'à étudier la nature des argiles car les comportements de celles-ci sont différents en fonction de leur nature (il cite par exemple la Montmorillonite ou la bentique qui ont des propriétés différentes).

Thomas Garnesson précise que le projet se réfère à des analyses et des essais normalisés qui caractérisent le comportement des argiles, qui effectivement peut varier.

Jean-Pierre Bollet demande si les terres vont être stabilisées.

Thomas Garnesson précise que la volonté du projet est de ne pas avoir à stabiliser les terres pour ainsi diminuer son impact environnemental.

Hélène Malatrey (Sous-Préfecture) demande si d'un point de vue économique, ce type de pratique représente plutôt un frein ou est encouragé, versus le mode « traditionnel ».

Thomas Garnesson indique que les entreprises ont envie de faire. C'est plutôt la maîtrise d'ouvrage qui doit être stimulée car actuellement les coûts sont plus élevés, cette technique demandant davantage de main d'œuvre. Ainsi, le passage à une technique constructive « courante » et une industrialisation du modèle permettront de rendre cette terre à construire plus compétitive.

Martine Bisauta conclut le sujet en précisant que l'on est au début du projet et que celui-ci est porteur d'avenir.

- **Axe 3 : Gestion des sites**

Martine Bisauta revient sur le travail partenarial. La création de nouveaux sites est un travail très long d'autant que Bil Ta Garbi y met une volonté de consensus avec les différentes parties prenantes. Elle précise que sur le pôle Côte Basque Adour, un seul site a été identifié et le travail est compliqué, alors que le pôle construit beaucoup.

Jean-Pierre Bollet interroge sur le foncier (location ou achat) des sites identifiés, le futur gestionnaire (privé ou Bil Ta Garbi), le type de site (stockage ou valorisation).

Magali Lartigue indique que tout cela reste à préciser en fonction des sites étudiés. Le site de Saint Jean de Luz ne pourra se faire qu'avec un porteur de projet privé car pour respecter la loi littoral (et la continuité d'urbanisation), il faut passer par le site d'un exploitant privé voisin de la parcelle. Le type de site que le syndicat souhaite ouvrir est plutôt du type mixte (stockage/valorisation) car le nombre de plateformes de valorisation se développe (cf. monographie de la CERC) mais pour autant une partie des déchets inertes type « terres et cailloux » n'est pas encore valorisables et reste à enfouir.

Martine Bisauta développe en expliquant que même dans le cas d'un projet de site sur un terrain public, cela reste difficile. Le site de Bidexka a ouvert mais nécessite de nombreuses mesures compensatoires qui coûtent cher. Elle rappelle aussi que le Syndicat a pris cette compétence pour répondre à une problématique locale qui n'est pas initialement de son ressort. Elle précise que le syndicat rencontre les mêmes difficultés que les porteurs de projets privés qui avancent aussi de leurs côtés et rencontrent les mêmes obstacles sur les questions de maîtrise du foncier et d'autorisation réglementaire.

Marc Lassus (Sepanso) indique qu'actuellement les projets ne sont pas connus du grand public et que lors des échanges notamment avec le conseil municipal, des freins pourront apparaître concernant la préservation de l'environnement.

Magali Lartigue répond que c'est là aussi que réside l'intérêt du travail collectif et partenarial du Comité de Pilotage avec la présence des associations de défense de l'environnement dont le rôle didactique vis-à-vis du grand public, des communes et des riverains est à souligner. Le choix des sites est issu d'une validation collective et il est à souhaiter que ce travail partenarial ira jusqu'au bout pour faire aboutir ces sujets.

Martine Bisauta indique que dans les petites communes, les choses se savent rapidement. Elle précise que le Syndicat a toujours travaillé dans l'échange et que si cela nécessite de se rencontrer, d'échanger et d'organiser des réunions publiques, cela sera fait. Elle revient sur l'intérêt général d'ouvrir des sites, et non de l'intérêt de Bil Ta Garbi . Aussi il s'agit également de la responsabilité des citoyens qui eux-aussi construisent et ne veulent pourtant pas de sites à proximité de chez eux.

Lionnel Behoteguy précise que beaucoup de communes et de maires ont connaissance de cette problématique et souhaitent l'accompagner.

Martine Bisauta invite le COPIIL à valider les propositions de maintien et d'abandon de sites de la version 4 du Schéma des équipements. Validation de la quatrième version du Schéma des équipements

- **Sites à l'étude: 10 sites**
 - Ainhice-Mongelos – M1.B
 - Larressore – CB3.6 Bis
 - Saint Jean de Luz – Bakarreneia
 - Saint Pée sur Nivelle – Botabil
 - Ahetze - CB1.4
 - Anglet
 - Arcangues_Nouveau site 1
 - Saint Jean de Luz_ Ancienne Décharge 38
 - Gotein-Libarrenx – PC3.A
 - Irouleguy – M1.A
- **Sites à abandonner : 4 sites**
 - Saint Pée sur Nivelle – CB2.A (FAPA)
 - Saint Pée sur Nivelle_ Ancienne Décharge 46
 - Saint Jean de Luz_ Nouveau site 11
 - Saint Jean de Luz_ Ancienne Décharge 37

Elle passe ensuite la parole à Antoine Larquet du Service Planification de l'agglomération Pays Basque.

✓ **Présentation de l'intégration des sites dans les documents d'urbanisme en cours : PLUi**

Antoine Larquet présente la répartition des PLUi infracommunautaires et les calendriers d'élaboration associés. Il présente également des exemples d'intégration de sites du schéma des équipements au sein de ces PLUi afin d'illustrer la prise en compte de la problématique (cf. document de présentation annexé).

Patxi Iriart (EHLG) demande si des sites ont été identifiés en Amikuze.

Magali Lartigue répond qu'il n'y a pas de site identifié en Amikuze. Pour autant, la proximité avec la Communauté de communes du Béarn des Gaves, les carrières autorisées au

remblayage et un site privé vers Saint-Palais qui développe une plateforme de transit jusqu'à son site de valorisation à Urt, permettent la prise en charge réglementée des productions du pôle.

Un rappel a été fait sur l'étude des projets de Déclarations Préalables (DP) par la cellule de concertation animée par Bil Ta Garbi, avant le dépôt en mairie. En effet, ces DP représentent des solutions temporaires en parallèle de la création de sites au titre de la réglementation ICPE.

Gaëlle Bence (Chambre d'Agriculture 64) revient sur les DP et la garantie de traçabilité des terres déposées.

Lionel Behoteguy indique qu'actuellement, il y a tout un travail réglementaire de traçage du déchet avec Trackdéchets, auquel les privés sont aussi soumis et qui permet de garantir la traçabilité.

A l'issue des échanges, Martine Bisauta propose de conclure ce COPIL et remercie encore l'ensemble des participant·e·s pour leur présence et leurs échanges.